



Les régions font leur entrée dans l'édition 2010

L'édition 2010 vous apporte un élargissement du classement vers les régions :

- en répertoriant les promoteurs les plus actifs de 8 grandes régions françaises,
- et, pour chacune d'elles, les coordonnées régionales des principaux acteurs nationaux.

Ce sont ainsi plusieurs dizaines de nouveaux acteurs que vous pourrez découvrir dans l'édition 2010 du Classement de Promoteurs.

Avec l'édition 2010 nous offrons à tous les acheteurs et utilisateurs un outil plus à même de répondre à leurs questions et recherches sur les acteurs du secteur.

Parution : juin 2010
22^e édition
Tirage : 2 000 exemplaires

Une publication
de L'Agence Innovapresse

LE CLASSEMENT DES PROMOTEURS

2010

FORMATS & INFORMATIONS TECHNIQUES

TARIFS (hors-taxes)

2 ^e couverture	4 700 €
3 ^e couverture	3 900 €
4 ^e couverture	5 300 €
Page intérieure	3 300 €
SIGNET recto-verso : 70 mm x 180 mm	5 500 €

EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS

• Face sommaire, face édito	+ 25 %
• 1 ^{er} cahier, rectos successifs	+ 20 %
• Face ouverture rubrique	+ 20 %
• Recto ou face texte	+ 15 %

ENCARTS (brochés ou jetés)

Recto-verso	3 950 €
Recto-verso supplémentaire	2 825 €
Au-delà / autres formats	nous consulter
Frais techniques	nous consulter

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- **Format de page** : 220 mm x 220 mm plein papier.
- **Remise des éléments techniques** : 4 semaines avant parution.
- **Éléments à fournir** : annonce 220 mm x 220 mm (+ 5mm de fond perdu sur les quatre côtés. **Attention, dos carré : inscrire textes et logos dans un format « utile » maximum de 200 mm x 200 mm.** Remise en ligne (mail ou ftp) ou sur support numérique (CD ou ZIP) avec PDF sécurisé ou, à défaut, images enregistrées au format JPEG, 300 dpi à taille réelle, ou fichiers Illustrator® [≤CS2] ou XPress® [≤6] ; bien joindre tous les imports et fontes Mac utilisés. **Dans tous les cas, merci de fournir une épreuve Cromalin® ou à défaut une épreuve couleur numérique fiable.**

PUBLICITÉ

Philippe Garnier : Tél. 01 48 24 08 97 - Mob. 06 80 94 87 36 - Fax : 01 42 47 00 76
p.garnier@innovapresse.com - L'Agence Innovapresse - 1, place Boieldieu - 75002 PARIS

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1 - La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. « L'Agence INNOVAPRESSE », éditeur du « Guide des Investisseurs Institutionnels », se réserve le droit de refuser toute annonce, conformément aux usages, contraire à ses intérêts légitimes, matériels ou moraux.
- 2 - L'agent de publicité agit tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire de l'annonceur. L'un et l'autre sont solidairement responsables du paiement de l'ordre.
- 3 - Pour être à même de facturer un mandataire, nous devons être en possession du contrat de mandat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur. Lorsqu'un mandataire est facturé, un exemplaire de la facture est communiqué à l'annonceur. Est considéré comme mandataire un intermédiaire dûment mandaté par un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans la publication. Les factures comporteront une remise professionnelle de 15 %, calculée sur le net après dégressifs.
- 4 - Cumul des mandats : cette remise s'applique à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins deux marques, modèles ou produits pour le compte d'un ou plusieurs annonceur(s) ou groupe(s) d'annonceurs dans le titre.
- 5 - Nous nous réservons le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de 3 mois.
- 6 - Taxes : les taxes actuelles et toutes les nouvelles qui pourraient être appliquées sur la publicité sont à la charge de l'annonceur.

- 7 - Confirmation : toute réservation d'insertion par téléphone devra être confirmée par courrier, par fax ou par e-mail.
- 8 - Annulation : 5 semaines avant parution par courrier recommandé. Dans le cadre d'une annulation d'ordres en cours d'année, le dégressif sur les premières insertions parues sera réajusté et la différence sera refacturée.
- 9 - Réclamations : toute réclamation doit être effectuée par écrit (recommandé) dans la semaine suivant la parution de l'insertion. Toute erreur ou omission ne peut entraîner la résiliation d'un ordre, elle donne droit à réduction proportionnelle, à l'exclusion de toute autre indemnité. Toutes nos insertions sont payables à Paris.
- 10 - Règlement : pour les insertions publicitaires d'un montant inférieur à 2 000 €, le règlement s'effectuera au comptant à parution. Toutes les autres insertions sont réglables à 30 jours le 10 du mois suivant parution. Le défaut de règlement d'une insertion dans les délais prévus plus haut, entraîne automatiquement la suspension des autres insertions jusqu'à règlement complet des sommes dues.
- 11 - Juridiction : en cas de contestation, le Tribunal de Paris est seul compétent. En cas de recouvrement des factures par voie judiciaire, le montant de celles-ci sera augmenté de 15 % à titre de pénalité.
- 12 - Publicité rédactionnelle : toute publicité de type rédactionnel portera impérativement la mention «publicité» ou «communiqué».

PROFITEZ DES TARIFS
COUPLAGE

LE CLASSEMENT
DES PROMOTEURS

+

LE CARNET D'ADRESSES DE
L'IMMOBILIER ET DE LA VILLE

+

LE GUIDE DES INVESTISSEURS
INSTITUTIONNELS * :

2^e page = 2 500 € (- 25 %)

3^e page = 1 900 € (- 45 %)

* tarif de base identique
à celui du Classement des Promoteurs